

BILAN ORIENTATION CHRS ET PENSION DE FAMILLE - 2021 -



Début 2021, le SIAO avait informé l'Etat et ses partenaires de la non-publication d'un rapport d'observatoire, même *a minima*, portant sur la régulation des places en CHRS sur l'année 2020. La raison tenait aux **dysfonctionnements et à l'instabilité de l'outil de traitement des données SI-SIAO**. Ces dysfonctionnements et cette instabilité perdurent encore en ce début d'année 2022, malgré la reprise en main de la gestion de cet outil par la DIHAL au printemps dernier.

Nous publions aujourd'hui ce livret de données statiques sur le volet « CHRS », réalisées uniquement à partir **d'outils internes**, comme les procès-verbaux de commissions territoriales d'orientation ; outils qui n'ont pas pour vocation de suivre les dossiers ni de rendre compte d'une activité. Nous avons bénéficié de l'appui de Stéphanie C., stagiaire en BTS SP3S, qui a réalisé un grand nombre de ces extractions manuellement. Les données sont donc partielles. De plus, grâce à la saisie des mouvements (entrées/sorties) en pensions de famille, nous avons pu extraire quelques données strictement quantitatives sur l'activité de ces dispositifs (maisons-relais et résidences-accueil).

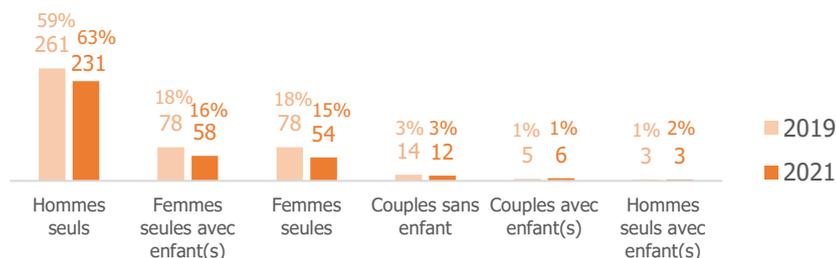
Nous attirons tout de même l'attention des évaluateurs SIAO sur la complétude des items de SI-SIAO : seuls ceux-ci sont exportables en format base de données et peuvent se transformer en indicateurs, contrairement aux notes sociales ! Il apparaît donc nécessaire d'attacher une importance à la complétude du maximum des items de l'application.

Enfin, il nous paraissait intéressant de donner quelques éléments quantitatifs du dispositif dénommé récemment le « **Rado** » par l'Association Saint-Benoît Labre, qui avait manifesté son intérêt fin 2020 auprès de la DIHAL pour porter un lieu d'accueil spécifique pour les grands marginaux, dont des jeunes, sur Rennes Métropole. Il a en effet ouvert au mois d'Avril 2021, géré par une équipe pluridisciplinaire (travailleur social, coordinateur, psychologue, travailleur-pair). 4 commissions d'orientation ont eu lieu en 2021 et ont examiné une trentaine de dossiers, portés principalement par la CAO, We-Ker, le Relais, le restaurant social Leperdit et le Samu professionnel (SIAO) ; pour 80% d'entre eux il s'agissait d'hommes seuls, parfois accompagnés d'animaux. Au 31 décembre 2021, il comptait 14 personnes, dont une seule femme. Ce dispositif est indispensable sur Rennes car il complète la palette des types d'hébergement et de logement habituellement connus dont l'accès est toujours conditionné à des pré-requis. Le Rado permet d'accueillir dans un format innovant avec une approche tournée vers la vie communautaire des personnes qui ne venaient sur aucune structure pour différentes raisons : souhait de rester accompagné de ses animaux, refus de se conformer aux règles, difficulté à élaborer un projet...

A- REGULATION DES PLACES CHRS

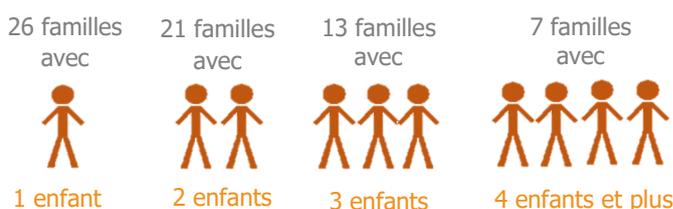
1. Les demandes

En 2021, le SIAO a réceptionné **364 dossiers de demande d'admission en CHRS**, en diminution importante par rapport à 2019 (442 dossiers). Il faut noter la réorganisation de l'exécution de la mission d'évaluation à l'Asfad (identification d'un seul référent) et les manques de moyens humains à la CAO de Rennes (prises de rendez-vous sous 6 à 8 mois), ce qui a pu expliquer des ralentissements voire des interruptions de service.

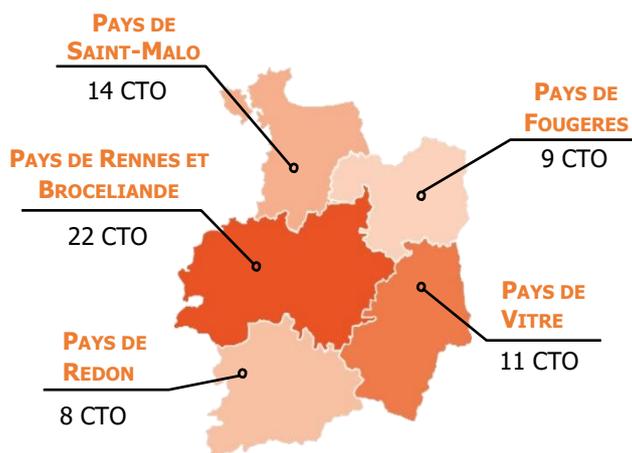


Ces dossiers représentent **622 personnes différentes**, dont 138 enfants (accompagnés d'un ou de deux de leurs parents).

Tous les types de ménages sont en diminution en termes de demande. Toutefois la proportion d'hommes seuls est plus importante cette année (63% contre 59% en 2019). Nous recensons :



2. Les réponses aux demandes CHRS



Le SIAO a animé **64 commissions territoriales d'orientation** (répartition sur cartographie ci-contre).

Rappelons que la CTO a pour mission d'étudier les demandes de CHRS, mais aussi les renouvellements à l'aide sociale à l'hébergement (qui sont étudiées au bout de 18 mois de prise en charge en CHRS puis au plus tard tous les 6 mois, soit 159 dossiers), ainsi que :

- En CTO de Fougères : les demandes ALT (8),
- En CTO de Saint-Malo : les demandes de maison-relais Ker Antonia (17).

6 dossiers de demande CHRS ont été en moyenne étudiés à chaque commission, mais ce chiffre révèle de fortes disparités, puisque s'il y a en moyenne plus de 10 à chaque CTO rennaise, il peut n'y en avoir qu'un ou deux sur les Pays de Fougères et de Redon.

A noter également que la commission de Saint-Malo s'est réunie plus fréquemment en début d'année afin d'étudier en flux les demandes d'entrées dans la maison-relais Ker Antonia, qui venait d'ouvrir.

Les commissions de Fougères ont été suspendues temporairement en fin d'année 2021 en raison de difficultés partenariales entre les acteurs du territoire. Elles ont pu reprendre au début de l'année 2022.

La commission a validé la demande de 258 dossiers (soit 68% des demandes, un taux identique à 2018). Une cinquantaine de dossiers ont été refusés aux motifs suivants :

- Ménages ne relevant pas d'un CHRS (accès logement notamment) : 33
- Ménages dont la problématique de santé ne permet pas un accès immédiat au CHRS (addiction, psychiatrie) : 6
- Ménages dont la situation administrative ne permet pas l'accès au CHRS : 6

Les autres dossiers ont été annulés par les demandeurs eux-mêmes ou avaient été ajournés courant Décembre 2021 (avec nouvel examen en janvier 2022).

3. Liste d'attente et admissions

Au 31 décembre, il y avait **116 personnes sur la liste d'admissibilité** (contre 121 au 31.12.2019), pour les deux-tiers des hommes seuls, les autres étant des femmes avec ou sans enfants. Cette liste est cohérente au regard de la typologie des demandes.

En moyenne, les personnes sont en attente au 31 décembre depuis un peu **plus de 4 mois**.

Le SIAO a constaté une **plus grande fluidité dans l'accès aux CHRS** tout au long de l'année pour les hommes seuls (2 à 3 mois maximum d'attente). Par

contre les femmes ayant besoin de sécurité et de protection peuvent attendre plus de 8 à 10 mois avant qu'une proposition d'admission leur soit faite. En 2021, suite aux commissions, **247 personnes sont entrées en CHRS**.

Toujours au 31 décembre, **le taux d'occupation était de 93%**, avec là encore des variabilités : 109% sur le CHRS AIS de Redon et 74% sur le CHRS de l'APE2A (ce chiffre s'explique principalement par le basculement de places de CHRS en places d'hébergement d'urgence, lesquelles sont donc en suroccupation).

4. Les séjours en CHRS

En 2021, **180 ménages sont sortis de CHRS Insertion ou Stabilisation** (191 en 2019).

4.a Les sorties positives

Parmi les 180 ménages sortis de CHRS, 110 (**61%**) ont accédé au logement autonome (89 ménages dont 85 vers le logement social) ou au logement adapté (21 ménages, dont 11 vers une maison-relais, 3 vers un logement en intermédiation locative). Ce taux était de 55% en 2019.

Le constat a été fait que les accès en maison-relais après un passage en CHRS concernaient principalement les hommes seuls, dans la continuité d'un besoin d'accompagnement.

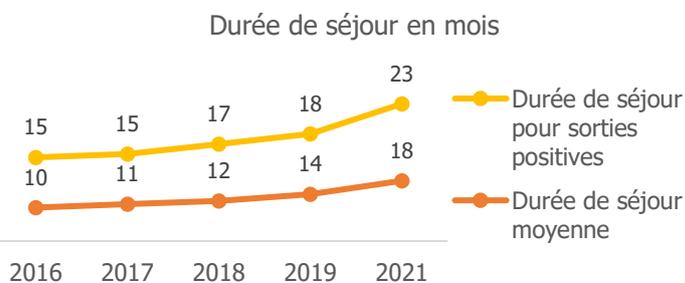
Ce qui est questionnant, ce sont les ménages qui quittent le CHRS après 2 ans de prise en charge pour une sortie à la rue, ou suite à une exclusion, ou encore pour un retour au pays.

A noter que **l'Asfad, l'APE2A et l'ASBL ont plus de 80% de sorties positives** alors que Adsa Rennes est à moins de 20% (année marquée par beaucoup d'exclusions et de départs volontaires). Les autres CHRS (Adsa Redon, Le Goéland, AMIDS) sont autour de 50% ; cela témoigne d'une forte tension sur le secteur malouin en termes d'accès au logement (pénurie notamment de petites typologies).

4.b Les durées de séjour

Les ménages sont sortis de CHRS au bout de **17,6 mois** en moyenne.

La durée moyenne de séjour pour les ménages sortis positivement s'allonge à 23 mois, en très forte augmentation par rapport à 2019, ce qui s'explique principalement par le ralentissement des mouvements dans le parc public en raison de la pandémie.



A noter enfin que le SIAO n'a pas obtenu le motif de sortie pour 5 ménages de la part des CHRS.

Les CHRS observent de fortes disparités en termes de durées de séjour :

Durée de séjour moyenne des ménages sortis :

	2019	2021
Adsa Redon	7 ↗	10 ↗
Adsa Rennes	11 ↗	13 ↗
ASBL	11 ↗	18 ↗
Asfad	11 ↘	24 ↗
AMIDS	5 ↘	9 ↗
LE Goéland	11 —	28 ↗
APE2A	16 —	41 ↗
Le Chalet	12 ↗	13 ↗

On observe également que de façon générale, les durées de séjour sont plus longues :

- dans les CHRS qui sont en diffus ou en semi-collectif regroupé (par rapport aux collectifs);
- dans les CHRS qui accueillent des femmes victimes de violences, et dont l'accompagnement spécifique peut expliquer une prise en charge plus longue.

B- MOUVEMENTS EN PENSIONS DE FAMILLE

1. La commission unique de Rennes Métropole

Depuis mi-2020, le SIAO et Rennes Métropole organisent **une commission unique** avec tous les gestionnaires de maisons-relais sur ce territoire, élargie à celles de Guichen et de Montfort-sur-Meu. Cette étape suit, le plus souvent, le passage en commission locale de l'habitat qui en a centralisé les demandes.

Cette commission s'est réunie à **7 reprises en 2021**, soit environ tous les deux mois, pour examiner **une soixantaine de demandes**.

Une réunion de bilan de cette commission s'est tenue début 2022 afin d'en questionner la pertinence au regard des différences de pratiques entre associations, et à l'aube d'une nouvelle organisation territoriale des orientations hébergement-logement dans le cadre de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le plan logement d'abord pour laquelle la Métropole rennaise a été retenue.

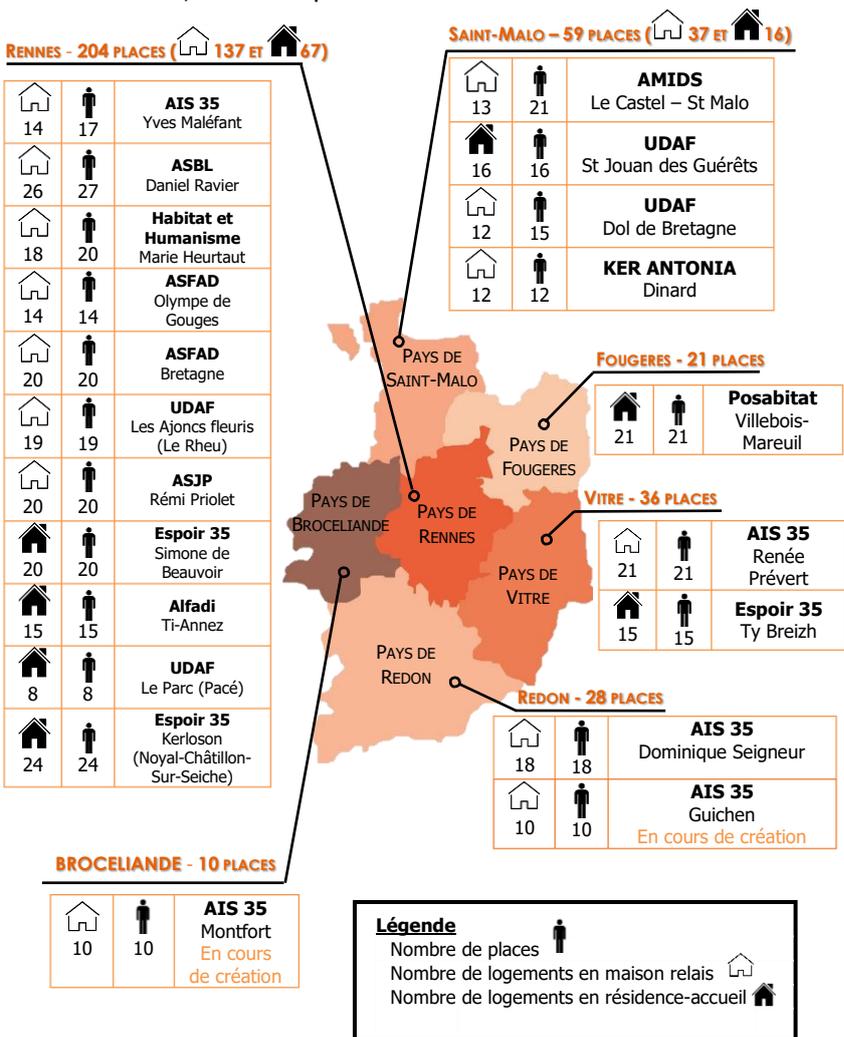
Sur les autres territoires d'Île-et-Vilaine, les demandes ne sont pas encore centralisées, elles sont à adresser directement aux structures gestionnaires.

2. L'offre

Maisons Relais
233 logements - 244 places

Résidences accueil
120 logements- 120 places

Pour mémoire, l'offre en pensions de familles se décline ainsi :



3. Les mouvements

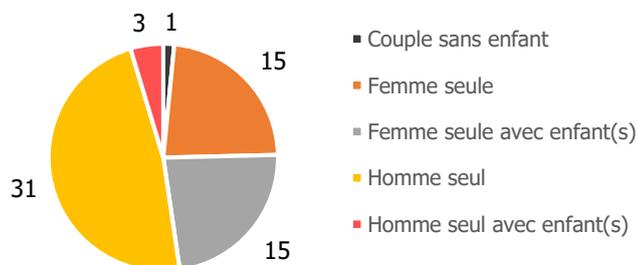
En 2021, le SIAO a saisi **65 entrées et 44 sorties** sur les pensions de famille breitilliennes, réparties ainsi :

	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
Maisons-relais	47	33
Résidences-accueil	18	11
Total	65	44

Cela représente un turn-over d'environ 18% par an.

La répartition entre hommes et femmes est quasi *ex-aequo* :

COMPOSITION FAMILIALE DES MENAGES ADMIS



L'âge moyen est de 40 ans lors de l'entrée sur le dispositif.

Sur les 44 sorties, le SIAO a noté :

- ❖ 14 personnes ont accédé au **logement (public ou privé)**
- ❖ 6 sont entrées sur une **maison de retraite**
- ❖ 3 sont allées dans une autre **maison-relais**

Les autres motifs de sortie sont plus divers : quelques exclusions (4), quelques hospitalisations (3), des retours dans la famille, chez des amis ou dans un ancien domicile (5). Les associations gestionnaires ont dû également faire face à deux décès et une incarcération.